

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LUGE DE COURSE (FIL)

## ÉPREUVES

- Luge simple hommes - 4 manches de compétition
- Luge simple femmes - 4 manches de compétition
- Luge double - 2 manches de compétition

## QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

**QUOTA D'ATHLÈTES**                      **110 athlètes**  
40 hommes  
30 femmes  
20 doubles

**QUOTA PAR CNO**                        **10 athlètes**  
3 hommes  
3 femmes  
2 doubles

## SYSTÈME DE QUALIFICATION

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les athlètes seront classés en fonction du nombre de points de Coupe du monde qu'ils auront obtenus durant la saison olympique, jusqu'au 31 décembre 2009. Les fédérations nationales/comités nationaux olympiques dont les athlètes se sont classés parmi les 40 premiers hommes, 30 premières femmes ou 20 premiers doubles seront contactés par la FIL (voir la section *période de qualification*) afin de confirmer leur intention d'utiliser la place attribuée.

Les athlètes devront remplir les critères de qualification de la FIL (voir plus bas). Les places seront attribuées aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) représentés par ces athlètes. Les CNO sélectionneront ensuite les athlètes.

### SYSTÈME DÉTAILLÉ

Les athlètes devront avoir participé et obtenu des points dans un minimum de cinq (5) épreuves de Coupe du monde, de Coupe du monde junior ou de Coupe des nations durant les saisons préolympique (2008-2009) et olympique (jusqu'au 31 décembre 2009) et avoir obtenu au minimum cinq points cumulés en Coupe du monde, Coupe du monde junior ou Coupe des nations.

ou

Un athlète devra avoir obtenu le nombre minimum suivant de points de Coupe du monde durant la saison olympique dans **une** épreuve de Coupe du monde ou de Coupe du monde junior avant le 31 décembre 2009 :

- hommes - 10 points (31<sup>e</sup> place)
- femmes - 20 points (21<sup>e</sup> place)
- doubles - 25 points (16<sup>e</sup> place)

En cas d'égalité de points de Coupe du monde, un système pour départager les ex aequo sera utilisé. S'il y a égalité de points obtenus au 31 décembre 2009 et que, par conséquent, le nombre des athlètes qualifiés *excède le nombre de places disponibles*, les athlètes seront classés dans l'ordre de priorité suivant (départage des ex aequo) :

- a. l'athlète qui occupe la meilleure place au classement général (*au moment où la place devient disponible*).
- b. en cas d'égalité, l'athlète le mieux classé dans une seule épreuve durant la saison olympique.
- c. en cas de nouvelle égalité, l'athlète qui aura obtenu le plus grand nombre de meilleures places durant la saison olympique (par exemple l'athlète classé 12e, 16e et 18e sera mieux placé que l'athlète classé 12e, 17e et 18e).

**NOTE :** Ce système pour départager les ex aequo sera en place dès le 31 décembre 2009 et jusqu'au 25 janvier 2010, date à laquelle les CNO devront avoir informé la FIL qu'ils prennent les places attribuées (selon que les CNO inscrivent ou non leurs athlètes, de nouvelles places pourraient se libérer). Cependant, c'est le classement initial au 31 décembre 2009 qui sera utilisé pour déterminer l'égalité des points.

#### **QUALIFICATION DU PAYS HÔTE**

Le pays hôte a la garantie d'une place dans la luge simple hommes, la luge simple femmes et la luge double si les athlètes remplissent les critères minimums de qualification de la FIL. Si les critères minimums ne sont pas remplis par ces athlètes, le pays hôte pourra faire une demande spéciale à la FIL et un examen sera effectué pour s'assurer du niveau de tous les athlètes avant leur admission.

Les places du pays hôte tomberont dans le quota général des athlètes.

#### **RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**

À mesure que des places se libèreront, la FIL se référera au classement du 31 décembre 2009. Les places inutilisées seront attribuées en priorité aux athlètes qualifiés des pays non représentés qui rempliront les critères minimums de qualification de la FIL. Un examen sera effectué pour s'assurer du niveau des athlètes avant leur admission. Une fois qu'un pays est représenté dans au moins une discipline (luge simple homme, luge simple femmes ou luge double), les places restantes inutilisées seront attribuées aux athlètes qualifiés situés juste après dans le classement de chaque discipline

#### **PÉRIODE DE QUALIFICATION**

<i>Date</i>	<i>Épreuves de qualification (dates &amp; lieux)</i>
1er novembre 2008	Début de la période de qualification
31 décembre 2009	Fin de la période de qualification
4 janvier 2010	La FIL contactera et confirmera à chaque fédération nationale et au CNO le nombre de places de départ attribuées pour les épreuves concernées (hommes, femmes, doubles) qui sont à leur disposition
18 janvier 2010	Les CNO informeront la FIL et le comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (VANOC) du nombre de places, et les épreuves concernées, qu'ils prendront et soumettront à la FIL la liste des athlètes sélectionnés

19-25 janvier 2010	La FIL contactera les fédérations nationales et les CNO et confirmera la réattribution des places laissées vacantes par les CNO au 18 janvier (voir <i>réattribution des places inutilisées</i> )
26 janvier 2010	Fin de la période de réattribution des places
1 <sup>er</sup> février 2010	Date limite à laquelle VANOC devra avoir reçu les formulaires d'inscription soumis par les CNO